Economie circulaire : que se cache-t-il derrière ce terme ? Quels enjeux selon le mouvement FNE ?

Si la notion se développe depuis les années 1970, le terme d'« économie circulaire » apparait pour la première fois en 1990[1]. **Il faudra cependant attendre deux décennies pour qu'il s'impose à l'agenda politique communautaire et français.**

Au niveau européen, le premier pas vers l'économie circulaire est amorcé, en janvier 2011, par la Commission[2]. En juillet 2014, cette institution, présidée par José Manuel Barroso, adopte la communication « *Vers une économie circulaire : programme zéro déchet pour l'Europe* »[3] et une proposition législative[4] fixant des objectifs en matière de prévention et de gestion des déchets. Cette proposition a été mise en « stand-by » par la nouvelle Commission, en décembre 2014, qui a choisi de présenter un nouveau paquet « économie circulaire » d'ici fin 2015.

Au niveau français, la Conférence environnementale de septembre 2013 met à l'honneur l'économie circulaire en lui dédiant une de ses cinq tables rondes, qui aboutira à l'inscription de 12 mesures sur l'économie circulaire dans la feuille de route pour la transition écologique du gouvernement[5]. La mesure 9 de cette feuille de route prévoit par ailleurs que les Conseils régionaux s'investissent dans l'élaboration de stratégies régionales d'économie circulaire.

Face aux deux problématiques mondiales que sont la raréfaction des ressources naturelles et l'augmentation du nombre d'habitants, l'économie circulaire doit permettre de diminuer le gaspillage de ressources, de réduire les impacts environnementaux et d'augmenter le bien-être humain. Pour FNE, l'économie circulaire doit être synonyme de réduction absolue de l'utilisation des ressources. En opposition à une économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter), il s'agit d'orienter nos sociétés vers de nouveaux modèles de production, distribution et consommation fondés sur une utilisation efficiente des ressources qui limite la consommation d'énergie (énergie grise contenue dans les produits et énergie liée aux transports des marchandises) et permet de conserver et de récupérer les matériaux. **L'économie circulaire doit permettre de « découpler » le taux de croissance économique du taux de consommation des ressources naturelles.** En effet, si rien n'est fait, le volume de minéraux, minerais, combustibles fossiles et biomasse consommés chaque année pourrait être multiplié par 3 d'ici à 2050 (soit 150 milliards de tonnes), d'après le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)[6].

Ce document, rédigé par France Nature Environnement (FNE) avec le soutien de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), a pour objectif d'outiller le lecteur pour mieux appréhender ce qu'est l'économie circulaire et identifier les enjeux autour de son développement.

[1] Dans le livre « *Economics of Natural Resources and the Environnement* » de David W. Pearce et R. Kerry Turner, 1990

[2] « *Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources – initiative phare relevant de la stratégie Europe 2020* », Commission européenne, 26 janvier 2011

[3] Voir la communication, 2 juillet 2014

[4] Voir la proposition de directive européenne, 2 juillet 2014

[5] Voir la feuille de route du gouvernement

[6] Voir la communication du PNUE « *L'humanité peut et doit faire plus avec moins* », 12 mai 2011

Il a été rédigé par le Réseau prévention et gestion des déchets de FNE, suite à des échanges internes à FNE ainsi qu'avec son mouvement territorial. Il a également été alimenté par des rencontres avec des acteurs institutionnels et des acteurs économiques.

Sommaire

1) « Economie circulaire » : un concept en voie de stabilisation 3

- **Introduction** 3
- ***Les 7 piliers de l'économie circulaire*** 4
 - ***Approvisionnement durable*** 4
 - ***Eco-conception*** 4
 - ***Ecologie industrielle et territoriale (EIT)*** 4
 - ***Economie de la fonctionnalité*** 5
 - ***Consommation responsable*** 5
 - ***Allongement de la durée d'usage*** 5
 - ***Recyclage et valorisation des déchets*** 6

2) Qui est concerné par l'économie circulaire ? 7

- ***Les pouvoirs publics, à tous les échelons*** 7
- ***Les entreprises*** 8
- ***Les citoyens*** 8
- ***Le monde associatif*** 9

3) Quels enjeux autour du développement de l'économie circulaire selon le mouvement FNE ? 10

- ***Privilégier l' « économie circulaire des produits » en allongeant leur durée de vie et en diminuant leur toxicité*** 10
- ***Réduire l'utilisation des ressources*** 11
- ***Favoriser la territorialité des activités et développer le lien social*** 11
- ***Avoir une approche multi-thématiques*** 12

4) Pour aller plus loin 13

- ***Feuilles de route politiques :*** 13
- ***Etudes, notes, avis :*** 13
- ***Sites internet :*** 13

1) « Economie circulaire » : un concept en voie de stabilisation

○ Introduction

Il n'existe pas de définition officielle, normalisée de l'économie circulaire. Bien que la Conférence environnementale ait permis de définir un cadre, il n'en reste pas moins que plusieurs visions de l'économie circulaire cohabitent.

Le projet de loi sur la transition énergétique pour une croissance verte, adopté en 1ère lecture à l'Assemblée Nationale le 14 octobre 2014, décrit l'économie circulaire en ces termes : « *La transition vers une économie circulaire appelle une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires ainsi que, en priorité, un réemploi et une réutilisation et, à défaut, un recyclage des déchets, des matières premières secondaires et des produits. La promotion de l'écologie industrielle et de la conception écologique des produits, l'allongement de la durée du cycle de vie des produits, la prévention des déchets, des polluants et des substances toxiques, le traitement des déchets en respectant la hiérarchie des modes de traitement, la coopération entre acteurs économiques à l'échelle territoriale pertinente et le développement des valeurs d'usage et de partage et de l'information sur leurs coûts écologique, économique et social contribuent à cette nouvelle prospérité.* »[7]

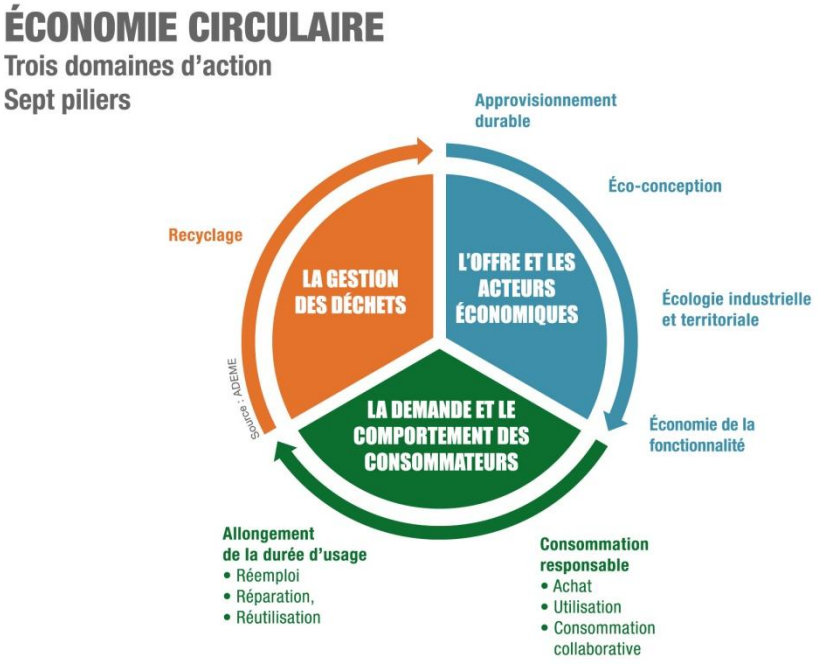
La Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD) 2015-2020, adopté en conseil des ministres le 4 février, définit l'économie circulaire comme un « *système économique de production, d'échange et de consommation conçu et organisé pour minimiser les prélèvements nets de ressources (énergies fossiles, matières premières, eau, foncier, milieux) et les émissions polluantes, sources d'impacts environnementaux et sanitaires négatifs, tant locaux que globaux.* »[8]

Pour l'ADEME[9], dont la définition est proche de celle de la SNTEDD, « *l'économie circulaire peut se définir comme un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement, tout en permettant le bien-être des individus.* » **Ci-dessous, la schématisation des composantes de l'économie circulaire : 3 domaines d'actions qui reposent sur 7 piliers**.

[7] A noter qu'au moment de la rédaction de ce document, le projet de loi est en train d'être débattu et peut donc encore évoluer

[8] Voir la SNTEDD 2015-2020

[9] Voir la fiche technique « *Economie circulaire : notions* » de l'ADEME, octobre 2014



- ***Les 7 piliers de l'économie circulaire***

 - ***Approvisionnement durable***

Selon l'ADEME, « *l'approvisionnement durable concerne le mode d'exploitation/extraction des ressources visant leur exploitation efficace en limitant les rebuts d'exploitation et l'impact sur l'environnement notamment dans l'exploitation des matières énergétiques et minérales (mines et carrières) ou dans l'exploitation agricole et forestière*[10] *tant pour les matières/énergie renouvelables que non renouvelables*. » C'est, par exemple, une entreprise qui utilise des pièces détachées d'occasion pour fabriquer ses produits ou encore des fibres recyclées pour fabriquer son papier.

 - ***Eco-conception***

Il s'agit de la « *conception d'un produit, d'un bien ou d'un service, qui prend en compte, afin de les réduire, ses effets négatifs sur l'environnement au long de son cycle de vie, en s'efforçant de préserver ses qualités ou ses performances* »[11]. Par exemple, concevoir un produit qui soit démontable, afin de faciliter sa réparation, constitue une démarche d'éco-conception. Il ne s'agit donc pas seulement d'améliorer sa recyclabilité.

 - ***Ecologie industrielle et territoriale (EIT)***

L'ADEME définit l'EIT comme « *un mode d'organisation industrielle mis en place collectivement par plusieurs opérateurs économiques et caractérisé par une gestion optimisée des ressources et un fort*

[10] Dans le cas des forêts, il est normal de conserver une partie du bois exploité au sol. Sa transformation par les organismes décomposeurs fournit l'humus et les minéraux indispensables au maintien des capacités productives du sol et de la capacité d'accueil de la biodiversité.

[11] Source : Commission spécialisée de terminologie et de néologie dans le domaine de l'environnement, définition publiée au Journal Officiel

recyclage de la matière et de l'énergie. Concrètement, il s'agit de réaliser des synergies entre plusieurs acteurs économiques indépendants (valorisation, mutualisation de services) à l'échelle d'une zone ou d'un territoire, pour limiter la consommation de ressources et tendre vers des circuits courts. La démarche d'écologie industrielle va au-delà des approches technologiques et répond à une logique collective de mutualisation et d'échanges (équipements, déchets, matières premières, énergie, services...). »[12]

Par exemple, une entreprise qui utilise en sous-couche routière du sable issu du lavage des betteraves provenant d'une autre entreprise en proximité constitue une démarche d'EIT[13]. Autre exemple : sur le territoire de Vitré Communauté, en Bretagne, a été créée l'association Entreprendre à Vitré pour l'Ecologie Industrielle Locale (EVEIL) dont l'objectif est d'« *optimiser l'usage de la matière et de l'énergie à l'échelle du territoire* ». Les projets communs en cours ou à venir sont, entre autres, la construction d'une unité de méthanisation industrielle, la mise en place d'un plan de déplacement des personnes et des marchandises.

× *Economie de la fonctionnalité*

L'ADEME définit l'économie de la fonctionnalité comme une économie qui « *privilégie l'usage à la possession et tend à vendre des services liés aux produits plutôt que les produits eux-mêmes. Elle s'applique à des biens « durables » ou semi-durables.* » On peut citer en exemple l'entreprise Seb qui mène actuellement un projet test sur le territoire de Dijon où des petits appareils électroménagers (appareils à raclette, crêpières, etc.) sont loués aux consommateurs par l'intermédiaire des gardiens d'immeubles.

× *Consommation responsable*

« *La consommation responsable doit conduire l'acheteur, qu'il soit acteur économique (privé ou public) ou citoyen consommateur à effectuer son choix en prenant en compte les impacts environnementaux à toutes les étapes du cycle de vie du produit (biens ou services).* »[14] C'est, par exemple, une collectivité qui s'équipe avec du mobilier issu du réemploi.

La consommation collaborative, qui fait partie de l'économie du partage et qui recouvre les activités de revente, don, troc, location de court terme ou encore emprunt, constitue une forme de consommation responsable. D'après l'IDDRI, « *si les modèles de partage étaient utilisés « au mieux », c'est jusqu'à 7 % du budget et 20 % des déchets des ménages qui pourraient être économisés* »[15].

× *Allongement de la durée d'usage*

D'après l'ADEME, « *l'allongement de la durée d'usage par le consommateur conduit au recours à la réparation, à la vente ou don d'occasion, ou à l'achat d'occasion dans le cadre du réemploi ou de la*

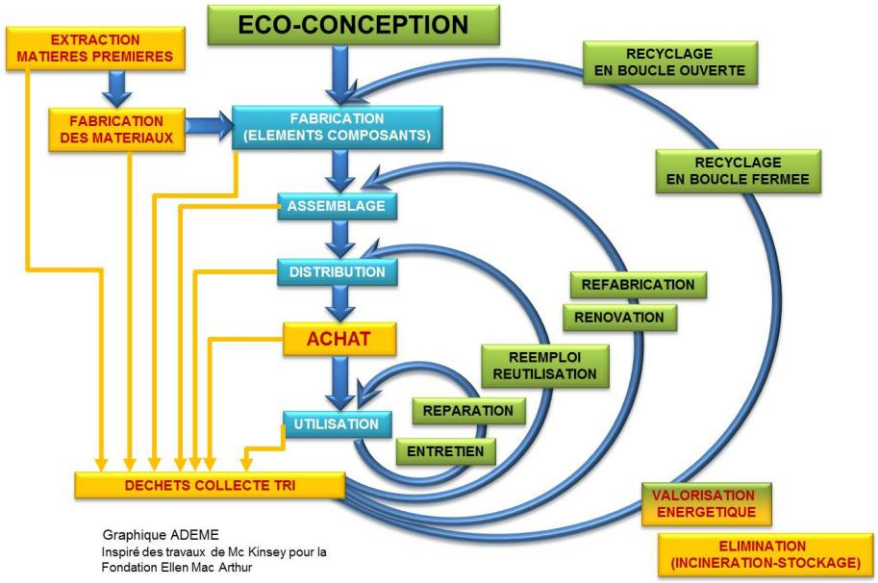
[12] Source : Stratégie et études N° 33, ADEME, 10 octobre 2012
[13] Voir l'article de Libération « *Ma betterave en béton* », 13 octobre 2007
[14] Source : ADEME
[15] Source : « *Économie du partage : enjeux et opportunités pour la transition écologique* », IDDRI, juillet 2014

réutilisation ». La réparation consiste en la remise en fonction d'un produit. Le réemploi donne une nouvelle vie au produit, grâce au don ou à la vente d'occasion. La réutilisation permet à des déchets d'être remis en état sous forme de biens d'occasion ou d'être démontés pour en revendre les pièces détachées en état de fonctionnement.

× ***Recyclage et valorisation des déchets***

Il s'agit de « *l'ensemble des techniques de transformation des déchets après récupération, visant à en réintroduire tout ou partie dans un cycle de production.* »[16] Le Code de l'environnement définit le recyclage comme « *toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, [qui] sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Les opérations de valorisation énergétique des déchets, celles relatives à la conversion des déchets en combustible et les opérations de remblaiement ne peuvent pas être qualifiées de recyclage.* »[17]

Une attention particulière est à porter à la place de la « valorisation énergétique » dans l'économie circulaire. Le schéma ci-dessous[18], réalisé par l'ADEME, montre bien que la valorisation énergétique (en vert/jaune, en bas à droite) ne rentre pas dans le champ de l'économie circulaire mais apparait comme complémentaire. Il s'agit cependant d'une « sortie de boucle » et ne doit donc intervenir qu'en dernière étape pour ne pas grever les efforts de prévention des déchets et de recyclage.



L'économie circulaire, telle que décrite ci-dessus, interpelle nos modes de production, distribution et consommation actuels. En effet, les acteurs, qu'ils soient publics ou privés, doivent repenser leur modèle pour passer d'une approche linéaire *[production de produits -> consommation de produits -> production de déchets -> traitement final de ces déchets (décharges et incinération)]* à une approche

[16] Source : Commission spécialisée de terminologie et de néologie dans le domaine de l'environnement, définition publiée au Journal Officiel

[17] Voir l'article L 541-1-1 du Code de l'environnement

[18] A noter que ce schéma nécessite une adaptation pour les produits et matières organiques

circulaire *[production avec utilisation efficace des ressources -> location -> partage -> réparation -> réemploi -> refabrication -> production de déchets -> recyclage des matériaux → utilisation de matières premières secondaires dans la production : les pertes lors de chaque cycle sont minimisées et constituent le flux de déchets finaux qui passe, si approprié, par une valorisation énergétique*].

Du fait de son approche transversale, l'économie circulaire doit permettre à chaque acteur de prendre en compte toutes les dimensions d'un projet ou d'une politique qui ne doivent plus être envisagés sous un seul angle, comme c'est souvent le cas dans les modèles actuels.

2) Qui est concerné par l'économie circulaire ?

L'ensemble des acteurs est concerné par l'économie circulaire, et cela à toutes les échelles de territoires. Cela va de l'individuel à l'international en passant par le local.

- ***Les pouvoirs publics, à tous les échelons***

L'Union européenne peut définir un cadre favorisant la transition vers une économie circulaire au niveau européen, qui permettra de créer des centaines de milliers d'emplois et de générer des milliards d'euros d'activités[19].

L'Etat français peut impulser des politiques (incitations, soutiens financiers, réglementations, exemplarité, etc.) pour orienter les modèles de production, distribution et consommation vers de nouveaux modèles d'économie circulaire.

Les Conseils régionaux ont également un rôle à jouer. Ils ont été identifiés, lors de la Conférence environnementale de 2013, comme le niveau de territoire le plus pertinent pour engager des stratégies régionales d'économie circulaire[20], du fait de leurs compétences dans le domaine de l'économie et de l'éducation. Ils ont la possibilité d'agir sur plusieurs axes d'interventions :

- impulser une dynamique et mobiliser les acteurs autour d'une gouvernance territoriale ;
- animer l'écosystème des acteurs et diffuser une culture de l'économie circulaire ;
- adopter eux-mêmes une démarche exemplaire ;
- accompagner et financer les projets ; etc.

Enfin, **les Départements, les métropoles et les intercommunalités** sont aussi concernés, selon leur compétence, tant dans le domaine social que dans divers autres objets de plans et programmes (prévention des déchets, climat et énergie, alimentation, etc.).

[19] Selon une étude de la Commission européenne, chaque point de pourcentage de réduction de la consommation de ressources par une meilleure efficacité permettrait de générer 23 milliards d'euros d'activité et entre 100 000 et 200 000 emplois en Europe

[20] Voir le « *guide méthodologique du développement des stratégies régionales d'économie circulaire en France* », pour le compte de l'ADEME et de l'ARF, octobre 2014

Les pouvoirs publics délivrent également des permis aux installations et les renouvellent. Dans ce contexte, ces derniers pourraient y introduire les exigences de l'économie circulaire : par exemple, introduire des critères d'écologie industrielle dans la délivrance des permis (le site en question a-t-il un plan pour utiliser des apports venant d'autres industries et/ou orienter ses rebus de fabrication vers d'autres installations ?).

Quel rôle pour la fiscalité ?

La fiscalité et les incitations économiques ont un rôle à jouer dans le développement de l'économie circulaire. Il s'agit là d'outils répondant à plusieurs objectifs :

- donner un signal prix (par exemple, les bonus/malus) ;
- favoriser les produits/services durables versus les produits/services moins durables ou jetables (création d'une taxe sur les produits fortement générateurs de déchets…) ;
- faciliter l'accès des citoyens aux biens/services durables (aide à l'investissement dans des biens durables…) ;
- pénaliser les produits/services non durables ;

A contrario, il est aussi nécessaire d'identifier si certaines subventions ou incitations existantes vont à l'encontre d'une économie circulaire afin de les ré-orienter vers des pratiques plus vertueuses.

○ *Les entreprises*

En tant que fournisseurs de biens et services, elles ont un grand rôle à jouer, qu'elles mettent sur le marché ces produits et services ou qu'elles les distribuent. Elles doivent s'interroger sur leur modèle économique et l'orienter pour une meilleure prise en compte des aspects économiques, sociaux, sanitaires et environnementaux. La transition vers une économie circulaire est par ailleurs créatrice d'emplois, pour un grand nombre, locaux et basés sur des savoir-faire. Par exemple, l'ADEME estime que le développement volontariste du réemploi permettrait la création de 10 000 à 20 000 emplois supplémentaires[21]. Egalement, une étude de la Commission européenne estime que si la consommation de ressources était réduite de 17% (via un renforcement de l'efficacité de l'usage), entre 200 000 et 400 000 emplois seraient générés en France[22].
Par ailleurs, en tant qu'acheteuses de biens et services, les entreprises ont un rôle à jouer, en termes d'exemplarité.

○ *Les citoyens*

Comme il est nécessaire d'agir à la fois sur l'offre et sur la demande, les citoyens doivent tout d'abord limiter le taux de renouvellement de leurs produits en évitant, par exemple, de céder aux effets de mode. Ils doivent ensuite orienter leurs modes de consommation, en favorisant l'achat de produits durables, la réparation, le réemploi, la réutilisation, la consommation collaborative, etc. **Il y**

[21] Source : fiche technique « *Economie circulaire : notions* », ADEME, octobre 2014
[22] Ibid.

a donc un fort enjeu social autour de l'économie circulaire, que ce soit en termes d'accès à l'information ou d'accès aux produits mis sur le marché par les entreprises. Les citoyens doivent pouvoir faire leurs achats en disposant de l'information nécessaire pour les aiguiller (disponibilité des pièces détachées, taux de panne, etc.). Ils doivent également avoir accès à des produits de qualité qui dureront plus longtemps qu'un produit bas de gamme acheté moins cher mais coûtant au final plus cher sur la durée (réparation, remplacement). Les politiques sociales, en s'appuyant sur les acteurs locaux tels que les associations ou encore les centres communaux d'action sociale (CCAS), sont garantes de la rencontre entre une offre et une demande modifiées.

- ***Le monde associatif***

Les associations, qu'elles soient environnementales ou de consommateurs, peuvent agir sur deux volets : elles peuvent participer au développement d'une « culture » de l'économie circulaire et développer des projets concourant à l'économie circulaire. Concernant le premier aspect, en étant à l'interface d'un certain nombre d'acteurs (collectivités, citoyens, entreprises, etc.), les associations peuvent jouer un rôle d'animateur ou de facilitateur d'une dynamique multi-acteurs. Concernant le second aspect, nombreuses sont les associations qui mènent déjà des projets dont l'objectif est d'éviter les déchets – projets relevant donc de l'économie circulaire : organisation de trocs d'objets, mutualisation de produits (par exemple, broyeurs de végétaux), organisation de Repair Café[23], etc. Ce deuxième volet recouvre aussi les actions de sensibilisation et d'information menées par les associations.

Quel rôle pour le mouvement France Nature Environnement ?

France Nature Environnement fédère plus de 3000 associations de protection de la nature et de l'environnement, en France métropolitaine et dans les Outre-mer, et œuvre sur l'ensemble des thématiques environnementales grâce à une quinzaine de réseaux thématiques[24]. **L'économie circulaire répondant à des enjeux transversaux, tous les réseaux thématiques de FNE sont concernés** : risques et impacts industriels (process industriels moins polluants), transports et mobilités durables (logistiques urbaine et inverse), énergie (économie d'énergie grise des produits), éducation et sensibilisation à l'environnement et à la nature (éducation et formation des acteurs), éco-consommation (modes de consommation durables), prévention et gestion des déchets (réduction de la quantité et de la toxicité des déchets), santé-environnement,, forêt (promotion des circuits de proximité et des démarches forestières de territoire), etc.

Les associations sont également concernées, à différents niveaux. Les fédérations régionales, qui regroupent un certain nombre de fédérations départementales et d'associations locales, ont un rôle d'animation d'une dynamique et de diffusion d'une « culture » de l'économie circulaire. Elles auront une place particulière dans les stratégies régionales d'économie circulaire en cours de construction ou à venir. Les associations locales pourront, quant à elles, prendre part ou mener des projets concourant à l'économie circulaire.

[23] Plus d'information sur le site de FNE qui a fait du Repair Café son « action commune » lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets 2014

[24] Plus d'information sur les réseaux thématiques sur le site de FNE

Dans les travaux qu'il mène sur l'économie circulaire, le mouvement FNE se fixe les objectifs suivants:

- maîtriser le vocabulaire de l'économie circulaire,
- chercher à recadrer les « tentatives d'exploitation » de ce vocabulaire,
- porter la voix associative dans les débats et les projets,
- participer aux projets menés sur le terrain.

À tous les niveaux de territoires, le mouvement FNE exerce son rôle de vigilance associative, contribue aux débats, porte des projets, etc.

3) Quels enjeux autour du développement de l'économie circulaire selon le mouvement FNE ?

À toutes les échelles de territoires, de nombreux travaux évoquent l'économie circulaire, des politiques publiques s'y réfèrent et de plus en plus de projets revendiquent contribuer à la transition vers ce nouveau modèle économique. Ainsi, puisque nombreux sont les acteurs, publics comme privés, qui s'approprient le vocabulaire associé à l'économie circulaire, **FNE estime qu'il est nécessaire d'accompagner avec vigilance le développement de l'économie circulaire et identifie quatre enjeux principaux.**

Privilégier l' « économie circulaire des produits » en allongeant leur durée de vie et en diminuant leur toxicité

Pour certains acteurs, n'ayant qu'une vision partielle de la problématique, l'économie circulaire se résume à celle du recyclage des matériaux. Ils estiment, en effet, que les deux principaux enjeux de l'économie circulaire sont : 1) mieux récupérer les matériaux dans nos déchets de production/consommation et 2) réintroduire dans la phase de production les matériaux issus de nos déchets. En « caricaturant », il s'agirait de promouvoir une économie du « *fabriquer-consommer-jeter toujours plus, mais en triant ! »* : récupérer, valoriser et réintroduire les matériaux dans la boucle des produits, mais cela de plus en plus vite.

Pour illustrer ces propos, on peut citer en exemple Vodafone qui propose à ses clients un forfait location de téléphone : la marque s'engage à fournir à ses clients le modèle le plus récent et récupère ensuite les téléphones qualifiés de « démodés » afin de les recycler. Cela peut être résumé par l'adage « *nos déchets sont des ressources* ». Cette vision trop partielle de l'économie circulaire n'est pas, selon FNE, à la hauteur des enjeux décrits en introduction.

Pour le mouvement FNE, c'est l'économie circulaire des produits (allongement de la durée de vie des produits et de leurs composants ; réduction de leur toxicité) qui doit être priorisée. Sans pour autant négliger la nécessité impérative d'améliorer le recyclage, **il est primordial de développer une économie de la prévention des déchets**, au même titre qu'est développée, depuis les années 1990[25],

[25] Via le dispositif REP : plus d'informations sur le site de FNE

une économie du recyclage. **Cette économie de la prévention des déchets regroupe les activités d'éco-conception, de réparation, de réemploi, de fonctionnalité, de partage, etc.**

- ***Réduire l'utilisation des ressources***

Pour FNE, l'économie circulaire doit être l'occasion d'un changement de modèle significatif allant de pair avec une utilisation efficiente des ressources mais aussi une réduction absolue de l'utilisation de ces dernières. **Il est nécessaire de réduire la consommation de ressources par pays et par habitant – qu'il s'agisse de ressources vierges ou recyclées.**

Philippe Bihouix explique dans son livre *L'âge des low tech*[26] que le recyclage a ses limites et évoque **l'usage des métaux sous forme dispersive**, comme produits chimiques. Par exemple, 95% du titane extrait sert de colorant blanc dans les peintures, les dentifrices, les crèmes solaires, les matières plastiques, etc. Impossible, donc, de le récupérer pour le recycler. Par ailleurs, il explique également que **le recyclage entraine souvent une dégradation de l'usage** : « *difficile de refaire des bouteilles en plastique à partir de bouteilles recyclées, un pare-brise avec du verre coloré, ou un acier noble à base de ferrailles mélangées.* »[27]

Comment faire pour réduire l'usage des ressources ? Améliorer le recyclage mais aussi fabriquer des objets plus simples (mono matériau, limitation du contenu électronique), faire durer nos produits (réparation, réemploi, etc.), les partager, les refabriquer, limiter les emballages, etc.

- ***Favoriser la territorialité des activités et développer le lien social***

Si l'économie circulaire des matières (le recyclage) tend à massifier les flux de déchets qui sont transportés vers d'autres régions, pays voire continents et à automatiser les tâches, ce n'est pas le cas de l'économie circulaire des produits (allongement de la durée de vie des produits). En effet, **les activités de réparation, de réemploi, de fonctionnalité, de partage, etc. se développent localement et nécessitent de la main d'œuvre, permettant donc la création d'emplois locaux basés sur des savoir-faire.** Alors que plusieurs secteurs de la réparation sont en décroissance, un développement de l'économie circulaire des produits (de l'éco-conception à la refabrication en passant par la réparation) devrait permettre d'inverser la tendance. **Le développement d'activités de proximité favorisera également la création de lien social** en réinstaurant une proximité entre les acteurs économiques et les citoyens.

En plus de générer réellement des emplois locaux et du lien social, ces activités économiques locales d'allongement de la durée de vie des produits permettront une optimisation des transports (ainsi qu'une diminution des effets induits : pollution de l'air, consommation énergétique, émissions de gaz à effet de serre, bruit…) et des processus.
Le développement d'une logistique inverse, pour récupérer les produits à réparer/rénover ou pour refabriquer à partir du réemploi de certains composants, ainsi que pour récupérer les déchets en

[26] « *L'Âge des low tech - Vers une civilisation techniquement soutenable* », Philippe Bihouix, avril 2014 (Seuil)
[27] Dans un article de Laure Noualhat « *La high-tech nous envoie dans le mur* », Libération, 4 juillet 2014

vue d'une réutilisation ou d'un recyclage, constitue un maillon important dans le développement de l'économie circulaire.

- ***Avoir une approche multi-thématiques***

Enfin, le quatrième enjeu, selon le mouvement FNE, est la nécessité d'adopter une vision transversale. L'économie circulaire exige de sortir d'une approche unilatérale : son développement ne repose pas uniquement sur les politiques de prévention et de gestion de déchets. Il s'appuie sur les politiques de développement économique, les politiques sociales, les politiques d'alimentation, les politiques climat et énergie, etc. L'économie circulaire doit être envisagée dans sa globalité pour devenir un véritable modèle.

En conclusion, le mouvement FNE estime que, à long terme, l'économie circulaire devra reposer sur un système de production, distribution et consommation basé sur quatre axes :

- **une consommation modérée de produits et donc de ressources,**
- **une économie de l'évitement des déchets développée et s'appuyant sur des activités locales,**
- **une valorisation matière (recyclage) puis énergétique de la partie inévitable des déchets (après les efforts de réduction des gaspillages),**
- **une réduction des pollutions liées à la prévention et à la gestion des déchets.**

Cette économie circulaire devra permettre à chaque citoyen de s'approprier les enjeux et de participer pleinement à l'ensemble des dispositifs mis en œuvre.

Pour que l'économie circulaire devienne une véritable opportunité pour soutenir et pour développer de nouveaux modèles économiques favorisant une moindre consommation de ressources, une moindre production de déchets et donc de moindres impacts sur l'environnement, avec la création d'activités économiques locales, le mouvement FNE accompagnera son développement avec vigilance et exigence.

4) Pour aller plus loin…

- ***Feuilles de route politiques :***
 - Communication de la Commission européenne « *Vers une économie circulaire : programme zéro déchet pour l'Europe* », juillet 2014 : http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:52014DC0398&from=EN
 - Deuxième feuille de route pour la transition écologique issue de la Conférence environnementale 2013, septembre 2013 : http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-feuille-de-route-pour-la,37571.html
 - Feuille de route pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources, Commission Européenne, septembre 2011 : http://ec.europa.eu/environment/resource_efficiency/pdf/com2011_571_fr.pdf

- ***Etudes, notes, avis :***
 - Etude du CGEDD « *L'économie circulaire, état des lieux et perspectives* », novembre 2014 : http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/154000005/0000.pdf
 - Guide de l'ADEME et de l'ARF « *Cadre méthodologique de développement des stratégies régionales d'économie circulaire en France* », octobre 2014 : http://www.ademe.fr/guide-methodologique-developpement-strategies-regionales-deconomie-circulaire-france
 - Fiche technique de l'ADEME sur l'économie circulaire, octobre 2014 : http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/fiche-technique-economie_circulaireoct_2014.pdf
 - Etude du CGDD « *Comparaison internationale des politiques publiques en matière d'économie circulaire* », janvier 2014 : http://www.developpement-durable.gouv.fr/Comparaison-internationale-des.html
 - Avis du CESE « *Transitions vers une industrie économe en matières premières* », janvier 2014 : http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2014/2014_01_transitions_industrie_economе.pdf

- ***Sites internet :***
 - Page économie circulaire du site internet de France Nature Environnement : http://www.fne.asso.fr/fr/nos-actions/dechets/economie-circulaire/
 - Page économie circulaire du site internet de l'ADEME : http://www.ademe.fr/expertises/economie-circulaire
 - Page économie circulaire du site internet du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie: http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-enjeux-de-l-economie.html
 - Site internet de l'Institut de l'économie circulaire : www.institut-economie-circulaire.fr
 - Page économie circulaire du site internet de la Fondation Ellen Macarthur : http://www.ellenmacarthurfoundation.org/fr/economie-circulaire